

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1936/SG/ESJ portant 12 sa renouvellement et suppression de bourses pour études en métropole pour l'année scolaire 1968-1969

n° 1936/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Date de publication

24 décembre 1968

Numéro JO

n° 1 du 10/01/1969

Date du numéro

10 janvier 1969

TEXTE INTÉGRAL

Sont renouvelées, pour l'année scolaire 1968-1969, les bourses d'études en Métropole au bénéfice des étudiants dont les noms suivent: M Farah Taha Othman, catégorise D. Faculté de Médecine de Bordeaux. M. Absieh Ahmed Warsama, catégorie D, Faculté de Médecine de Bordeaux. : M. Ahmed Aden Youssouf, catégorie D, Faculté de Droit Le Lille M. Youssouf Ali Chiridon, catégorie D, Faculté de Droit d'Aix M. Anis Abdallah Mohamed, catégorie D, Faculté des Sciences de Toulouse: M. Mouine Roblé Omar, catégorie D, Faculté des Sciences . d'Orsay. M. Abdou Farah Ali, catégorie D, Faculté des Sciences de Toulouse. M. Ali Bourhan Mohamed, catégorie D, II.A.P., Paris. M. Ali Cheik Bärkad, catégorie D, Institut de Techniques Sanitaires Paris M. Souléiman Farad-Lodon, catégorie D, Faculté des Lettres de Nantes M Barih Doudeyé, catégorie D, Ecole Visier, Bordeaux. M. Issa Meigag Mohamed, catégorie D, Lycée Technique de Nantes M. Hassan Calixte Mohamed, catégorie D, Ecole d'Electrotechnique de Wattenscheid (RFA). M. Hasasn Ali Mohamed. catégorie D, Lycée Technique Dorian, Paris M Abdouraman Hassen Roblé, catégorie D, Ecole Supérieure de Commerce de Pau. M. Idris Badar Younis, catégorie D, Ecole Technique Scientia, Orléans. M. Wahiiib Nacer, catégorie D, Ecole Supérieure de Travaux Publics, Paris Secours. annuel de quatre mille francs français. M. Abdourahmane Mohamed Ismaïl, Institut des Chartreux, Lyon Sont supprimées les bourses d'études précédemment accordés à; M. Ibrahim Harbi Farah, Faculté de Droit de Poitiers M. Gouled Mohamed Saïd, Faculté de Droit de Grenoble. Feront l'objet d'une décision ultérieure les bourses précédemment accordées aux étudiants suivants, dont les résultat scolaires de ne sont pas connus: M. Bourhan Mohamed Aref, Faculté de Médecine de Bordeaux M. Chakib Saad Omar, Faculté de Médecine de Toulouse. M. Farah Mourad Ahmed, Faculté de Droit de Paris Mme Roselyne Gouled, Faculté des Sciences de Grenoble. Sont confirmées les bourses accordées en 1968 aux étudiants suivant: M. Mohamed Abdoulkarim Mokbel, catégorie D, Faculté des Sciences de Nantes. M Abdillahi Hassan Aïnané, catégorie D, Faculté de Médecine de Nantes